



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent quinzième session
Point 7.1 de l'ordre du jour provisoire

EB115/18
25 novembre 2004

Nomination du Directeur régional pour l'Afrique

1. Le mandat du Dr Ebrahim Malick Samba en qualité de Directeur régional pour l'Afrique expire le 31 janvier 2005.

2. A sa cinquante-quatrième session, le Comité régional de l'Afrique, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et à l'article 52 de son propre Règlement intérieur, a désigné le Dr Luis Gomes Sambo en qualité de Directeur régional pour l'Afrique et a adopté la résolution suivante :¹

Le Comité régional,

Vu l'article 52 de la Constitution de l'OMS ; et

Conformément à l'article 52 du Règlement intérieur du Comité régional de l'Afrique ;

1. DESIGNNE le Dr Luis Gomes Sambo en qualité de Directeur régional pour l'Afrique ; et
2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Luis Gomes Sambo à compter du 1^{er} février 2005.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

3. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner cette résolution conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution et de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

= = =

¹ Résolution AFR/RC54/R1.